

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS : « Cahier de vacances spécial recrutement »

ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société Mistertemp' Group (ci-après dénommée « l'Organisateur »), dont le siège social est situé au 12 boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Cahier de vacances spécial recrutement » (ci-après « l'Opération »). L'Opération est une animation estivale digitale mettant en avant les expertises des marques Aquila RH, Lynx RH, Vitalis Médical et Mistertemp'.

ARTICLE 2 – DURÉE DU JEU

L'Opération se déroule du 07 juillet 2026 au 30 août 2026 inclus.

Pendant cette période, huit (8) Jeux successifs sont proposés selon le calendrier suivant :

Jeu 1 : du 07/07/2026 au 30/08/2026 inclus

Jeu 2 : du 13/07/2026 au 30/08/2026 inclus

Jeu 3 : du 20/07/2026 au 30/08/2026 inclus

Jeu 4 : du 27/07/2026 au 30/08/2026 inclus

Jeu 5 : du 03/08/2026 au 30/08/2026 inclus

Jeu 6 : du 10/08/2026 au 30/08/2026 inclus

Jeu 7 : du 17/08/2026 au 30/08/2026 inclus

Jeu 8 : du 24/08/2026 au 30/08/2026 inclus

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, prolonger ou annuler tout ou partie de l'Opération si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'Opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

Peuvent participer : les candidats à la recherche d'un emploi, d'une mission d'intérim ou d'une évolution professionnelle ; les intérimaires des marques Aquila RH, Lynx RH, Vitalis Médical ou Mistertemp' ; les représentants d'entreprises clientes ou non clientes de ces marques.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Sont exclus : les collaborateurs de Mistertemp' Group et de ses agences; les prestataires ayant contribué à sa mise en œuvre ; les membres de leur foyer.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation s'effectue exclusivement en ligne via la plateforme dédiée.

Pour participer, chaque participant doit : compléter le formulaire de participation ; fournir des informations exactes et complètes ; accepter le présent règlement ; participer aux Jeux proposés pendant la durée de l'Opération.

Parmi les huit (8) Jeux proposés, seuls deux (2) Jeux (semaines 4 et 7) sont dotés de lots et organisés sous forme d'instantanés gagnants. Pour ces deux Jeux, une (1) seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du Jeu concerné. Les six (6) autres Jeux ne comportent pas de dotation et peuvent être rejoués librement sans limitation.

Toute participation incomplète, frauduleuse ou non conforme pourra être annulée par l'Organisateur.

ARTICLE 5 – PRINCIPE DE L'OPÉRATION

L'Opération est composée de huit (8) Jeux digitaux.

Les mécaniques proposées pourront notamment inclure : roue de la chance, bandit manchot, quiz, mots mêlés, memory, jeu des différences, mot mystère et swiper.

Parmi ces Jeux : deux (2) Jeux (semaines 4 et 7) sont organisés sous forme d'instantanés gagnants ; l'ensemble des participations à l'Opération permet également d'accéder à un grand tirage au sort final.

Les modalités de dotations sont précisées aux articles suivants.

ARTICLE 6 – DOTATIONS

L'Opération comprend :

- deux (2) Jeux en instantanés gagnants ;
- un (1) grand tirage au sort final.

6.1 Instantanés gagnants (semaines 4 et 7)

Les Jeux des semaines 4 et 7 permettent de remporter des dotations via un système d'instantanés gagnants paramétré sur la plateforme.

Au total : 25 gagnants par Jeu, soit 50 gagnants sur l'ensemble de l'Opération.

Les gagnants recevront un lot "surprise" de goodies Mistertemp' Group (Aquila RH, Lynx RH, Vitalis Médical et Mistertemp'). La composition des lots est laissée à l'appréciation de l'Organisateur.

Liste des 100 goodies mis en jeu pour les instantanés gagnants :

- 15 Casquettes Aquila RH – valeur unitaire de 8.8 euros HT
- 9 Sacs de voyage Lynx RH - valeur unitaire de 17.17 euros HT
- 35 Sac Vitalis Médical - valeur unitaire de 3.90euros HT
- 37 Mugs Mistertemp'group - valeur unitaire de 8.61 euros HT
- 5 Sets de raquettes de plage Vitalis Médical - valeur unitaire de 5.23 euros HT

En cas de non-disponibilité de certains goodies, l'Organisateur s'autorise à le remplacer par un autre produit.

6.2 Grand tirage au sort

À l'issue de l'Opération, un tirage au sort sera réalisé le 31 août 2026 parmi l'ensemble des participants ayant participé à au moins un des Jeux.

Trois (3) gagnants seront désignés et recevront chacun l'une des dotations suivantes :

- Wonderbox « Théâtre & Spectacles Premium – 2 places » (valeur = 69,90 €)
- Wonderbox « Passion Pilotage » (valeur = 74,90 €)
- Wonderbox « Box Maillot Mystère Football Floqué » (valeur = 79,99 €)

Les dotations seront attribuées de manière aléatoire entre les trois gagnants. Les dotations ne peuvent donner lieu à aucun échange, remboursement ou contrepartie financière.

ARTICLE 7 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

7.1 Instants gagnants

Les Jeux des semaines 4 et 7 sont basés sur une mécanique d'instants gagnants répartis aléatoirement sur toute la durée des Jeux. Les participants sont informés immédiatement sur la plateforme de leur statut gagnant ou non gagnant. Chaque participant ne peut remporter qu'un seul lot par Jeu instant gagnant.

7.2 Grand tirage au sort

Le tirage au sort final est réalisé le 31 août 2026 parmi l'ensemble des participants ayant pris part à au moins un Jeu de l'Opération. Trois (3) gagnants seront désignés et recevront les dotations mentionnées à l'article 6.

ARTICLE 8 – INFORMATION DES GAGNANTS

Les gagnants sont informés : immédiatement sur la plateforme pour les instants gagnants ; par courrier électronique pour confirmation des dotations. Ils disposent d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour confirmer leurs coordonnées. À défaut de réponse, le lot pourra être réattribué.

ARTICLE 9 – REMISE DES DOTATIONS

Les dotations seront envoyées : par email pour les lots dématérialisés ; par voie postale ou via l'agence du groupe Mistertemp' la plus proche pour les lots physiques. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'erreur de saisie, de perte ou de retard d'acheminement.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne peut être tenu responsable en cas : de dysfonctionnement technique ; d'interruption de l'Opération ; de force majeure ; de fraude. Toute fraude entraîne l'exclusion immédiate du participant.

ARTICLE 11 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles sont collectées pour les besoins de l'Opération. Elles sont traitées par Mistertemp' Group conformément à la réglementation en vigueur. Avec consentement, elles peuvent être utilisées à des fins de prospection commerciale. Les participants disposent de leurs droits RGPD : accès, rectification, suppression, opposition et portabilité.

Contact : protectiondesdonnees@mistertemp-group.com

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'Opération puis selon la politique de confidentialité du Groupe

ARTICLE 12 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Il est disponible gratuitement sur la plateforme.

ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement sera soumis aux juridictions françaises compétentes.